



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE



CORREZE ENERGIES 2017

1.	NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS	5
1.1.	UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ET DISPONIBILITE HORAIRE DE L'INSTALLATION	5
1.2.	AIRE DE MATURATION MACHEFERS	12
2.	ETUDE D'IMPACT ET SES AVENANTS.....	15
3.	DECISIONS INDIVIDUELLES EN TANT QU'ICPE	16
3.1.	LISTE DES ARRETES D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET ARRETES COMPLEMENTAIRES	16
3.2.	TABLEAU DE SYNTHESE DES RUBRIQUES ICPE	16
3.3.	INSPECTIONS DRIRE	17
3.4.	DEMANDES DE MODIFICATION EN COURS.....	18
4.	REPORTING TECHNIQUE.....	18
5.	FLUX ENTRANTS	18
5.1.	DECHETS ENTRANTS OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES	18
5.2.	PCI DES DECHETS ENTRANTS	19
5.3.	CONSOMMATION D'EAU DE VILLE.....	19
5.4.	CONSOMMATION DE FIOUL	19
5.5.	CONSOMMATION D'ELECTRICITE	20
5.6.	CONSOMMATION DE REACTIFS DE TRAITEMENT.....	20
6.	FLUX SORTANTS.....	21
6.1.	ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE.....	21
6.2.	MACHEFERS.....	21
6.3.	FERRAILLES MACHEFERS ET ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE.....	21
6.4.	REFUS MACHEFERS	21
6.5.	REFIOM.....	22
6.6.	BOUES ET RESIDUS DE REFRACTAIRES	22
6.7.	EVACUATION DE DECHETS INCINERABLES	22
6.8.	REFUS PATEFORME ENCOMBRANTS.....	22
7.	VALORISATION ENERGETIQUE	22
8.	PERFORMANCE ET RENDEMENT ENERGETIQUE.....	23
	<i>Rendement énergétique.....</i>	<i>23</i>
	<i>Performance énergétique</i>	<i>24</i>
9.	SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	25
9.1.	REJETS GAZEUX	25
9.1.1.	<i>Rejets atmosphériques incinération</i>	<i>25</i>
9.2.	REJETS LIQUIDES	26
9.2.1.	<i>Lagune d'eaux industrielles</i>	<i>26</i>
9.2.2.	<i>Lagune d'eau incendie</i>	<i>26</i>
9.3.	SUIVI DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	27
9.4.	SUIVI DES MACHEFERS	27
9.5.	SUIVI DES REFIOM.....	27
9.6.	SUIVI DES BOUES.....	28
9.7.	SUIVI DES NUISANCES SONORES.....	28
9.8.	SUIVI DES DETECTIONS RADIOACTIVITE.....	28
9.9.	EQUIPEMENTS MECANIQUES (LEVAGE, PONT ROULANT ET ENGIN DE MANUTENTION).....	28
9.10.	EQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET AIR COMPRI ME	28
9.11.	DISCONNECTEURS.....	28
9.12.	DETECTEURS RADIOACTIVITE	28
9.13.	PONT BASCULE	28
9.14.	PROTECTION INCENDIE	29
9.15.	DETECTIONS GAZ.....	29
9.16.	CONTROLE DES CLIMATISEURS ET ASSECHEURS	29
9.17.	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	29
9.18.	ANALYSE DE RISQUE Foudre / ETUDE TECHNIQUE Foudre.....	29
9.19.	ARRETS TECHNIQUES PROGRAMMES ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN	30

9.20.	ARRETS TECHNIQUES NON PROGRAMMES	30
9.21.	SYNTHESE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE	30
10.	FAITS MARQUANTS	30
10.1.	LISTE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS SURVENUS	30
10.1.1.	<i>Incidents techniques</i>	30
10.1.2.	<i>Incidents sociaux</i>	31
10.1.3.	<i>Incidents environnementaux</i>	31
10.2.	PERSONNEL	31
10.2.1.	<i>Organigramme</i>	31
10.2.2.	<i>Formation</i>	31
10.2.3.	<i>Tests de situation d'urgence</i>	31
10.3.	COMMUNICATION	31
10.3.1.	<i>Manifestations</i>	31
10.3.2.	<i>Demandes externes</i>	31
10.3.3.	<i>Visites</i>	31
10.4.	CERTIFICATION ISO 14001 / ISO 50001	32
10.5.	AUTRES EVENEMENTS	32
11.	BILAN FINANCIER (PARTIE CLIENT)	32
11.1.	RECETTES	32
11.2.	DEPENSES	32

ANNEXES

- Annexe 1 : Fiche d'identité du site
- Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations
- Annexe 3 : Reporting technique annuel
- Annexe 4 : Livraisons OM/DIB
- Annexe 5 : Détail Livraisons DIB
- Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES
- Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI
- Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille
- Annexe 9 : Mâchefers valorisés
- Annexe 10 : Ferrailles valorisées
- Annexe 11 : Refus mâchefers évacués
- Annexe 12 : Production de REFIOM
- Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire
- Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels
- Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF
- Annexe 16 : Evaluation de la performance et du rendement énergétique
- Annexe 17 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux
- Annexe 18 : Plan des contrôles réglementaires
- Annexe 19 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance
- Annexe 20 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence
- Annexe 21 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)
- Annexe 22 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA
- Annexe 23 : Rapport 1^{er} semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
- Annexe 24 : Rapport 2nd semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
- Annexe 25 : Rapport essais AST/QAL2
- Annexe 26 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée
- Annexe 27 : Fiche de déclaration GERE
- Annexe 28 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle
- Annexe 29 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier
- Annexe 30 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques
- Annexe 31 : Rapports d'analyses des mâchefers
- Annexe 32 : Rapports d'analyses des REFIOM
- Annexe 33 : Rapports d'analyses des BOUES
- Annexe 34 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques
- Annexe 35 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé
- Annexe 36 : Rapport de contrôle des disconnecteurs
- Annexe 37 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité
- Annexe 38 : Rapport de contrôle du pont bascule
- Annexe 39 : Rapport de contrôle incendie
- Annexe 40 : Rapport de contrôle des détections de gaz
- Annexe 41 : Rapport de contrôle des climatiseurs
- Annexe 42 : Rapport de contrôle des installations électriques
- Annexe 43 : Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques
- Annexe 44 : Synthèse des arrêts techniques programmés
- Annexe 45 : Liste des travaux neufs
- Annexe 46 : Travaux effectués en maintenance préventive
- Annexe 47 : Organigramme du site
- Annexe 48 : Etat des formations réalisées
- Annexe 49 : Compte rendu des tests de situation d'urgence
- Annexe 50 : Certificats ISO 14001/ ISO 50001
- Annexe 51 : Evenements divers
- Annexe 52 : Factures P3
- Annexe 53 : Compte de résultat
- Annexe 54 : Attestations d'assurance

Introduction

La construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (U.I.O.M.) de Rosiers d'Egletons fait partie des dispositions du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dont s'est doté le département de la Corrèze en octobre 1994.

La société CYCLERGIE a assuré la conception et la construction de cette unité du 01 décembre 1995 au 01 décembre 1996.

La mise en service a été réalisée en 1997.

L'exploitation a été confiée à CORREZE INCINERATION, filiale de NOVERGIE SUD OUEST (70 %) et de CYCLERGIE (30 %) dans le cadre d'un contrat de prestation de services d'une durée de 20 ans qui a expiré au 01 Juillet 2016 pour faire place à un contrat de délégation de service public avec la société CORREZE INCINERATION filiale de SUEZ RV ENERGIE (60 %) et de CYCLERGIE (40 %) pour une durée de 15 ans.

L'usine traite la majorité des déchets produits en Haute Corrèze et collectés par neuf syndicats intercommunaux, soit 166 communes.

L'UIOM de Rosiers d'Egletons est constituée d'une ligne d'incinération d'une capacité totale de 40000 tonnes par an (four oscillant de capacité : 5,3 T/ h ; PCI 2000 kcal/ kg) destinées au traitement :

- Des déchets ménagers provenant du SYTTOM 19 (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de Corrèze) et alentours,
- Des D.I.B. (Déchets Industriels Banals),
- Des Encombrants de déchetteries

Et permet une valorisation électrique et thermique de l'énergie récupérée.

En juin 2017 la dénomination sociale de CORREZE INCINERATION a été est changée et a pris le nom de CORREZE ENERGIES.

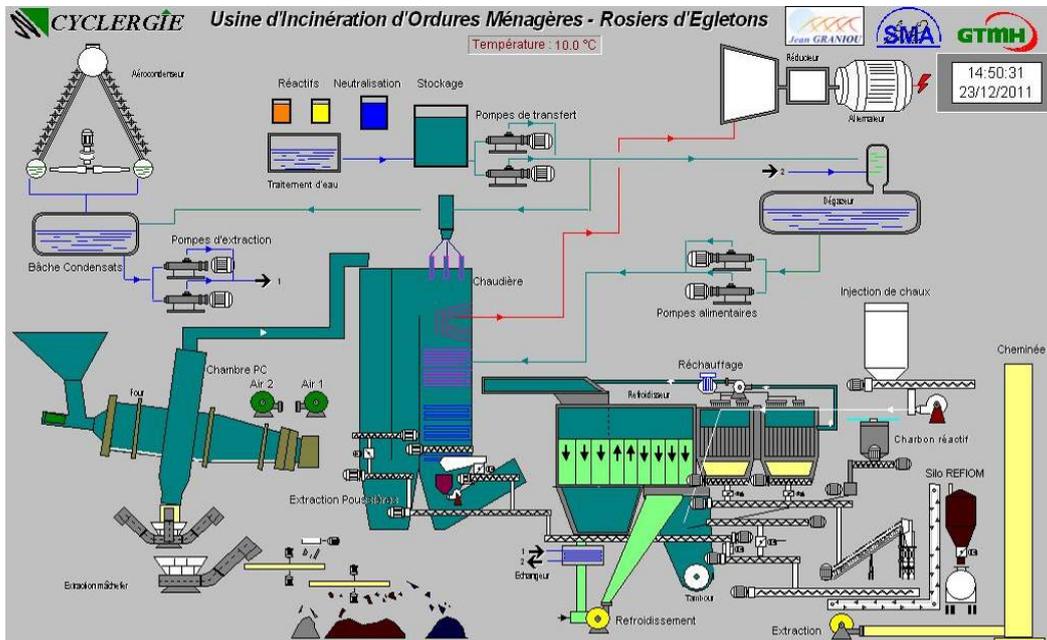
CORREZE ENERGIES emploie aujourd'hui 14 personnes dont un apprenti.

Le fait marquant majeur de l'année 2017 a été la réalisation des travaux de raccordement de l'usine au réseau de chaleur de la ville d'Egletons. Les premiers essais de mise en service de la production thermique ont eu lieu en décembre 2017.

Annexe 1 : Fiche d'identité du site

1. Notice de présentation des installations

1.1. Unité de valorisation énergétique et disponibilité horaire de l'installation



Le fonctionnement de l'usine de ROSIERS D'EGLETONS garantit le respect des conditions d'exploitation décrites dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux applicable depuis le 28 décembre 2005.

Le site est entièrement clôturé afin de garantir un contrôle de l'accès du site qui se fait par l'intermédiaire de 2 portails automatiques dont l'ouverture est pilotée par des badges pour les camions de déchets et le personnel.

Un système de surveillance vidéo, composé de 2 caméras permet de surveiller depuis la salle de commande l'accès à l'usine et à la voie de circulation accédant au hall de déchargement.

Les camions de collecte des déchets ou de gros porteurs arrivent à l'entrée du site et sont pesés sur un pont bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité. Les déchets non conformes sont refusés à l'entrée du site.



Après pesage et identification, les camions de déchets ménagers et de D.I.B se dirigent vers la fosse de réception des déchets située dans le hall de déchargement.



Hall de réception des Ordures Ménagères

Le hall de déchargement à l'intérieur duquel le débâchage des camions de ces types de déchets est effectué, est couvert, revêtu d'un bardage et mis en dépression afin de réduire les nuisances sonores, olfactives et visuelles (envol de papiers) sur l'environnement extérieur. Le volume maximal de stockage de la fosse est d'environ 1 200 m³.



Fosse de réception des Ordures Ménagères

Les camions d'encombrants de déchetteries se dirigent vers la plateforme d'encombrants. Le débâchage des camions est réalisé impérativement dans l'enceinte de la plateforme. Le déchargement est réalisé sous la surveillance du gestionnaire de plateforme.



La plateforme de traitement des encombrants de déchetteries est constituée d'une dalle bétonnée, ceinturée de murs amovibles en béton équipés à l'extrémité de grillage destiné à éviter les envolées de déchets.

Sa superficie est de 1 000 m² bruts et permet un stockage maximum de 1 000 m³ de déchets.

Les eaux de ruissèlement de la plateforme sont dirigées vers la lagune industrielle 1.

Les encombrants de déchetteries sont triés par la gestionnaire de plateforme à l'aide d'une pelle permettant de séparer, la partie recyclable essentiellement constituée de ferrailles, la partie incinérable et la partie refus des déchets.

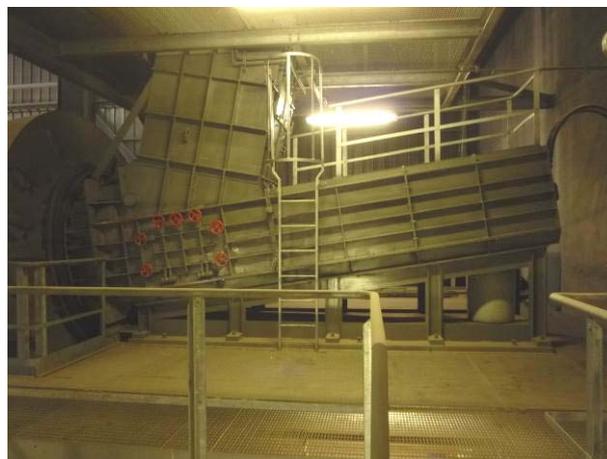


Les déchets suivant leur nature sont stockés dans des bennes de 30m³, puis dirigés vers le hall de déchargement pour la partie incinérable, expédiés en centre de recyclage pour la ferraille et en ISDND pour les refus.

Le chargement du four en OM s'effectue au moyen d'un pont roulant équipé d'un grappin qui alimente une trémie.

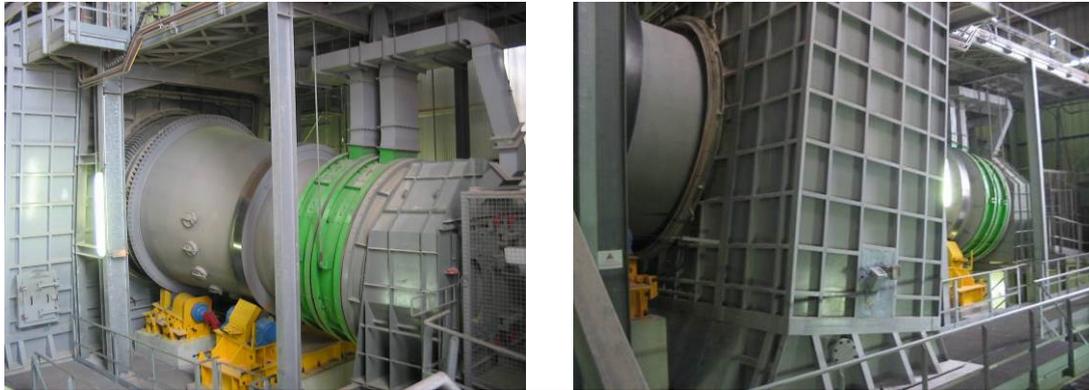


En partie inférieure de la trémie, un alimentateur à poussoir introduit les déchets dans le four.



Le four de forme cylindro-conique est garni de béton réfractaire. Son mouvement oscillant à vitesse variable assure un retournement et un brassage continu des déchets. La combustion des déchets est réalisée grâce à l'injection d'air primaire au travers de buses positionnées dans le béton réfractaire du four.

Une injection d'eau au niveau de la cellule côté poussoir permet de diminuer le PCI des déchets.



A la sortie du four (partie basse du four), les mâchefers (fraction minérale et donc non combustible des déchets) sont refroidis à l'eau et extraits au moyen d'un extracteur mâchefers.



Extracteur à mâchefers

Une injection d'air dite secondaire assure un apport complémentaire d'oxygène dans la chambre de post combustion située au-dessus du four. Cet air secondaire permet de garantir une oxydation complète des gaz de combustion en sortie du four.



Un système de récupération de la chaleur du four permet de produire de la vapeur surchauffée au travers d'une chaudière à « tubes d'eau », à simple ballon et à circulation naturelle.



A la sortie de la chaudière la vapeur surchauffée est distribuée vers la turbine ou le contournement (en cas d'arrêt du turboalternateur). A l'intérieur de la turbine, la vapeur se détend et l'alternateur fournit de l'électricité qui est livrée sur le réseau EDF par l'intermédiaire d'un transformateur élévateur (400V/21kV).



A la sortie de la chaudière, les fumées sont dépolluées par une importante chaîne de traitement permettant un abattement des polluants. Les fumées dépolluées sont rejetées à l'atmosphère par l'intermédiaire de la cheminée.



Des analyseurs contrôlent en continu les concentrations des polluants rejetés.



Un préleveur permet l'analyse des dioxines et furannes.



Aucun rejet d'effluents aqueux n'a lieu dans le milieu naturel à part la surverse de la lagune pour les pompiers en cas de fortes intempéries. Cette surverse rejette alors uniquement les eaux de pluie non polluées.



En 2017, la disponibilité horaire de l'installation a été de **90,8 %**.

La diminution du taux de disponibilité fait suite aux travaux de raccordement au réseau de chaleur d'Egletons et au remplacement du groupe GTA pour alimenter ce même réseau.

Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations

1.2. Aire de maturation mâchefers

A la sortie du four et après criblage et dé ferrailage, les mâchefers, les ferrailles et les encombrants sont stockés dans 3 box séparés.



Les ferrailles extraites des mâchefers sont dirigées en filière industrielle de recyclage. Les ferrailles sont évacuées par camion vers un centre de valorisation et les encombrants (refus mâchefers) sont éliminés en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Les mâchefers sont transférés à l'aide d'une chargeuse sur pneus sur une plateforme de maturation bétonnée d'une surface de 4150 m², dont les eaux de ruissellement (lixiviats) sont collectées et dirigées vers les lagunes eaux industrielles 1,2 et 3.



Aire de maturation mâchefers



Lagune eaux industrielles 1

La lagune industrielle 2 reçoit les eaux de la lagune industrielle 1 par trop plein.



Lagune eaux industrielles 2



Lagune eaux industrielles 3

2. Etude d'impact et ses avenants

L'étude d'impact initiale a été réalisée en octobre 1994.

Cette étude n'a jamais fait l'objet d'avenant spécifique.

3. Décisions individuelles en tant qu'ICPE

3.1. Liste des arrêtés d'autorisation d'exploiter et arrêtés complémentaires

- Arrêté Préfectoral du 30.05.95 autorisant le SYTTOM 19 à exploiter l'UIOM de ROSIERS d'ÉGLETONS.
- Ampliation au 10.06.02 (CLIS)
- Arrêté complémentaire du 15/04/03 concernant la campagne de prélèvement et de mesure des dioxines et furannes
- Arrêté complémentaire du 28/04/05 concernant la mise aux normes
- Récépissé de déclaration de la plateforme de tri des encombrants de déchetteries du 29/11/2012
- Arrêté préfectoral complémentaire du 21/03/2014

3.2. Tableau de synthèse des rubriques ICPE

NOMENCLATURE ICPE		Site de Corrèze	
N° Rubrique	Désignation	Valeurs	Classification
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux	< 1000 m3	Déclaration
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	< 1000 m3	Déclaration
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inerte	< 1000 m3	Déclaration
3520	Elimination ou valorisation de déchets dans les installations d'incinération des déchets non dangereux	5,3t/h	Autorisation
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux	40000 t/an	Autorisation

3.3. Inspections DRIRE

2007 : Inspection DRIRE du 28 juin 2007

Réponse DRIRE effectuée par CORREZE INCINERATION le 6/11/07

2008 : Inspection DRIRE du 9 octobre 2008

Réponse DRIRE effectuée par le SYTTOM 19 en janvier.

Projet de rédaction d'un arrêté complémentaire pour prise en compte de l'Arrêté Ministériel du 20/09/02 en cours par l'inspecteur DRIRE.

2009 : Inspection DRIRE du 20 Novembre 2009.

Réponse à la DRIRE réalisé le 25 janvier 2010

2010 : Inspection DRIRE du 27 Juillet 2010.

Sur déclenchement du portique de détection de radioactivité dû à la présence d'iode 131 médical dans une benne provenant d'un centre de transferts.

2010 : Inspection DREAL du 29 Novembre 2010.

Réponse à la DREAL réalisée le 21 janvier 2011

2011 : Inspection DREAL du 31 Août 2011.

Réponse à la DREAL par le SYTTOM 19 concernant la non-conformité sur les 1337 Tonnes de mâchefers transportées dans un centre de stockage de déchets inertes (ISDI).

Réponse à la DREAL par CORREZE INCINERATION lorsque le système sera installé pour corriger le pH élevé de la lagune pompier par l'adjonction d'acide avec présentation du nouveau plan des réseaux propre à cette installation.

2012 : Pas d'inspection DREAL.

2013 : Inspection DREAL du 29/09/2013.

Réunion sur le site pour élaboration de l'arrêté préfectoral complémentaire

Pas de compte rendu réalisé par la DREAL.

2014 : Inspection DREAL du 30/09/2014.

Contrôle inopiné des rejets atmosphériques (2ème campagne) et contrôle des analyseurs de surveillance des rejets atmosphériques AST réalisés par l'APAVE TOULOUSE.

2015 : Inspection DREAL du 26/08/2015

Visite suite à la demande verbale du 29/07/2015 de mettre l'excédent d'encombrants de déchetterie sur la plateforme mâchefers pour les incinérer ultérieurement.

2016 : Inspection DREAL du 17/05/2016

Visite de surveillance du parc d'appareils à pression.

Compte rendu de visite transmis le 01/06 : aucun constat de non-conformité ou remarque.

2016 : Inspection DREAL du 28/06/2016 : contrôle des conventions de mise en œuvre des mâchefers.

2017 : Inspection DREAL du 22/08/2017 : Visite réalisée par l'inspecteur des Installations Classées.

3.4. Demandes de modification en cours

Le 21 juin 2016, nous avons adressé en préfecture :

- Une demande de transfert de l'autorisation préfectoral d'exploiter, actuellement détenue par le Syttom 19, à Corrèze Incinération. Cette demande se justifie par la mise en place, au 1^{er} juillet 2016, d'un contrat de Délégation de Service Public confié par le Syttom 19 à Corrèze Incinération.
- Un dossier de porter à connaissance relatif aux modifications projetées du site dans le cadre de l'alimentation du réseau de chaleur urbain de la ville d'Egletons.

L'accusé de réception de cette demande et de ce dossier a été reçu le 27 juin 2016.

4. Reporting technique

L'ensemble des indicateurs d'exploitation sont synthétisés dans le reporting technique suivant. Ces indicateurs sont également détaillés dans les chapitres suivants.

[Annexe 3 : Reporting technique annuel](#)

5. Flux entrants

5.1. Déchets entrants OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des déchets reçus et incinérés en 2016 et 2017.

Années	OM SYTTOM	OM Autres	DIB	Encombrants Déchetteries	TOTAL Reçu	TOTAL incinéré (hors variation plateforme encombrants)
2016	25 581	4 248	1 371	7 135	38 337	36 950
2017	28 262	3 501	838	7 250	39 851	36 227

Il est à noter une augmentation des apports OM du SYTTOM, ainsi qu'une baisse des OM autres et DIB et une stabilité des encombrants des déchetteries.

[Annexe 4 : Livraisons OM/DIB](#)

[Annexe 5 : Détail Livraisons DIB](#)

[Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES](#)

5.2. PCI des déchets entrants

Le PCI des déchets incinérés par l'installation est évalué selon la méthode des pertes séparées telle que décrite dans le fascicule 82 "Cahier des clauses techniques générales pour la construction d'installations d'incinération" rédigé par la FNADE

L'ensemble des paramètres n'étant pas disponible, le calcul de PCI est effectué par approximation de la méthode des pertes séparées suivant la formule suivante :

$$PCI = \frac{\text{Energie_thermique_produite}}{\text{Tonnage_incinéré} * \text{Rendement_four_chaudière}}$$

Hypothèse de calcul :

- Energie thermique produite : Energie produite par la chaudière sur l'année
- Rendement four chaudière : 73 % (Estimation)

Ainsi, sur l'année 2017, le PCI moyen incinéré par le site de Rosiers d'Egletons est de **2 361 kcal/kg**

[Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI](#)

5.3. Consommation d'eau de ville

En 2017, légère augmentation de la consommation suite aux travaux GTA et réseau de chaleur ; rinçage des installations

2016 : 3 652 m³
2017 : 3 868 m³

[Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

5.4. Consommation de fioul

En 2017, les consommations de fioul sont en baisse par rapport à l'année 2016.

2016 : 66 944 litres
2017 : 48 139 litres

[Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

5.5. Consommation d'électricité

En 2017, les consommations d'électricité sont stables par rapport à celles de l'année 2016.

2016 : 3 263 MWh

2017 : 3 229 MWh

[Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

5.6. Consommation de réactifs de traitement

En 2017, les consommations de réactifs sont en baisse par rapport à celles de l'année 2016.

[Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

6. Flux sortants

6.1. Encombrants de déchetterie

Répartition des flux sortants issus du tri des encombrants de déchetterie (refus + métaux) ou du stockage des encombrants.

	Départ vers UVE BRIVE Encombrants Déchetteries	Départ vers ISDND MADAILLAN Encombrants Déchetteries	Départ vers ISDND PERBOUSIE et MADAILLAN Refus Encombrants Déchetteries	Départ valorisation matières métaux	Total Evacué
2016	0	923,66	352,76	76,00	1 352,42
2017	0	2 173,35	1 181,08	88,34	3 442,77

6.2. Mâchefers

En 2017, la quantité de mâchefers valorisée à l'extérieur du site est en baisse par rapport à 2016 (baisse de la demande).

2016 : 7 269 tonnes

2017 : 3 066 tonnes

[Annexe 9 : Mâchefers valorisés](#)

6.3. Ferrailles Mâchefers et encombrants de déchetterie

En 2017, la production de ferrailles issues des mâchefers est en baisse par rapport à celle de l'année 2016.

2016 : 828 tonnes

2017 : 683 tonnes

En 2017, la production de ferrailles issues des encombrants de déchetterie est en légère hausse par rapport à celle de l'année 2016.

2016 : 76 tonnes

2017 : 88 tonnes

[Annexe 10 : Ferrailles valorisées](#)

6.4. Refus mâchefers

En 2017, les refus de mâchefers sont stockés sur site pour traitement (criblage et dé ferrailage pour valorisation matière).

[Annexe 11 : Refus mâchefers évacués](#)

6.5. Refiom

En 2017, la production de REFIOM est en légère baisse par rapport à l'année 2016.

2016 : 1 888 tonnes

2017 : 1 662 tonnes

[Annexe 12 : Production de REFIOM](#)

6.6. Boues et résidus de réfractaires

En 2017, évacuation de 89,25 tonnes de déchets de réfractaire à destination de l'ISDD OCCITANIS-81300 GRAULHET issus des travaux de réfractaire de 2017.

[Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire](#)

6.7. Evacuation de déchets incinérables

En 2017, 121 évacuations pour un total de 2173,13 tonnes d'encombrants de déchetterie ont été envoyées à l'ISDND Madaillan pour délester la plateforme.

Lors des arrêts techniques, les déchets sont directement détournés vers l'usine de Brive appartenant au SYTTOM 19.

[Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels](#)

6.8. Refus plateforme encombrants

En 2017, 181,08 tonnes de refus d'encombrants (partie non incinérable) ont été évacués vers l'ISDND MADAILLAN.

7. Valorisation énergétique

En 2017, la production électrique est en baisse par rapport à l'année 2016. Cette diminution est due au remplacement total de la turbine par un nouvel équipement équipé d'un soutirage permettant d'alimenter le réseau de chaleur d'Egletons. Une avarie s'est produite sur la nouvelle turbine nécessitant son arrêt pendant près d'un mois.

2016 : 13 955 MWh

2017 : 11 806 MWh

[Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF](#)

8. Performance et rendement énergétique

Rendement énergétique

Le rendement énergétique a été calculé suivant la formule du code des douanes

$$Re = 1,089 \times \frac{(2,6Eep + 1,1Ethp) - (2,6Eea + 1,1Etha + Eca)}{2,3T}$$

Où :

- Re : Rendement énergétique de l'installation
- Eep : Electricité produite par l'installation (MWh/an)
- Ethp : Chaleur produite par l'installation (MWh/an)
- Etha : Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation
- Eca : Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout combustible (Mwh/an)
- Eea : Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)
- T : Tonnage des déchets réceptionnés dans l'année
- le facteur 1,089 correspond au facteur de correction climatique pour la France

Pour CORREZE Energies, les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formule	Description	Equipements concernés	Mesure
Eep	Electricité produite par l'installation	Production GTA	11 806 MWh
Ethp	Chaleur produite par l'installation	Réchauffage de la bache alimentaire Réchauffage des condensats/refroidisseur des fumées	5 412 MWh
Etha	Energie thermique externe apportée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	Sans objet
Eca	Energie externe apportée	Brûleurs gaz de démarrage / soutien	464 MWh
Eea	Energie électrique externe achetée	Achat EDF	526 MWh
T	Tonnage de déchets réceptionnés	Tonnage incinéré	36 546 Tonnes

Ainsi, le rendement énergétique de l'installation pour l'année 2017 est de

- 37,4 % sans comptabiliser l'énergie thermique autoconsommée (pas de compteur normalisé en 2017)
- 45,1 % en comptabilisant celle-ci.

Performance énergétique

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de l'arrêté ministériel du 07 décembre 2016.

$$Pe = FCC \times \frac{[(2,6Eep+1,1Ethp) - (2,6Eea+1,1Etha+Eca)]}{0,97 (Ew+Ef)}$$

Où :

- Pe : Performance énergétique de l'installation
- FCC : Facteur climatique du lieu d'implantation de l'installation = 1,132
- Eep : Electricité produite par l'installation (MWh/an)
- Ethp : Chaleur produite par l'installation (MWh/an)
- Etha : Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation
- Eca : Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout combustible (Mwh/an)
- Eea : Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)
- Ew : énergie des déchets = PCI x tonnage incinéré
- Ef : énergie combustible externe et contribuant à la production de chaleur

Pour CORREZE Energies, les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formule	Description	Equipements concernés	Mesure
Eep	Electricité produite par l'installation	Production GTA	11 806 MWh
Ethp	Chaleur produite par l'installation	Réchauffage de la bache alimentaire Réchauffage des condensats/refroidisseur des fumées	5 412 MWh
Etha	Energie thermique externe apportée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	Sans objet
Eca	Energie externe apportée	Brûleurs gaz de démarrage / soutien	464 MWh
Eea	Energie électrique externe achetée	Achat EDF	526 MWh
Ef	Energie externe contribuant à la production de chaleur	Brûleur soutien = $\frac{1}{2}$ Eca	232 MWh
PCI	Pouvoir calorifique inférieur	Cf. § 5.2	2 361 Kcal/kg = 2,745 MWh/t
T	Tonnage de déchets réceptionnés	Tonnage incinéré	36 546 Tonnes

Ainsi, la performance énergétique de l'installation pour l'année 2017 est de :

- 33,6% sans comptabiliser l'énergie thermique autoconsommée (pas de compteur normalisé en 2017)
- 40,4 % en comptabilisant celle-ci.

Annexe 16 : Evaluation de la performance énergétique : sans objet

9. Surveillance environnementale

Les indicateurs environnementaux sont synthétisés sur le tableau de bord des indicateurs.

Annexe 17 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux

La surveillance environnementale est synthétisée dans le plan des contrôles réglementaires.

Annexe 18 : Plan des contrôles réglementaires

9.1. Rejets gazeux

9.1.1. Rejets atmosphériques incinération

○ Autosurveillance du site

En 2017, 2 dépassements d'une valeur limite à l'émission ont incrémenté le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux :

- 29/05/2017 : 1 h 30 min HCl « Panne injection chaux »
- 16/10/2017 : 30 min HCl « Produits chlorés dans encombrants »

Un courrier d'accompagnement « compte rendu de l'autosurveillance » est joint à chaque relevé mensuel des rejets atmosphériques (logiciel WEX).

Annexe 19 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance

Annexe 20 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence

Annexe 21 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)

○ Résultats des analyses externes mensuelles de dioxines/ furannes(PCDD/F) sur cartouches préleveur

En 2017 aucun dépassement du seuil réglementaire fixé par l'arrêté ministériel du 03/08/2010 n'a été observé.

La disponibilité du préleveur a été de 98,66%.

Annexe 22 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA

○ Résultats des analyses externes semestrielles

En 2017, aucun dépassement des seuils réglementaires fixés dans l'arrêté ministériel du 20/09/02 n'a été observé.

Annexe 23 : Rapport 1^{er} semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

Annexe 24 : Rapport 2nd semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

- Résultats du QAL2/AST

En 2017, les essais AST des AMS ont été réalisés du 19 au 21/09/2017

Annexe 25 : Rapport essais AST/QAL2

- Indisponibilité analyseurs cheminée

Annexe 26 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée

- Fiche de déclaration GEREP

Annexe 27 : Fiche de déclaration GEREP

9.2. Rejets liquides

9.2.1. Lagune d'eaux industrielles

- Rejet vers bassin pompier

En 2017, transfert de 0 m3 d'eau industrielle neutralisée vers le bassin pompier.

- Résultats des analyses externes

Pas de dépassement des seuils réglementaires sur cette analyse.
(Sur 2017 : 2 analyses ont été effectuée sur les 3 bassins industriels).

Annexe 28 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle

9.2.2. Lagune d'eau incendie

- Résultats des analyses externes

Pas de dépassement des seuils réglementaires sur cette analyse.

Annexe 29 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier

9.3. Suivi de l'impact sur l'environnement

Dans les retombées atmosphériques les concentrations mesurées dans l'enceinte de l'UVE sont les plus élevées des 5 sites mais restent relativement faibles, avec une concentration de 1,39 pq I-TEQ_{max}/m²/j.

Il est cependant intéressant de noter en parallèle que c'est le niveau le plus bas sur ce site depuis 2008. Concernant les concentrations relevées sur le site des services techniques qui sont les plus élevées depuis 2009, on constate que la forte diminution observée en 2016 se confirme en 2017.

Les concentrations du total des 17 congénères en équivalent toxique mesurées autour de l'UVE site de Rosiers d'Égletons sont peu élevées en regard des concentrations mesurées à proximité d'autres incinérateurs à l'échelle nationale.

La légère augmentation observée cette année n'est pas significative par rapport aux niveaux observés nationalement et à l'historique du site.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de 0,49 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse. Ce résultat est inférieur au niveau d'intervention fixé à 1,75 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse par la CEE.

Le site « UVE », plus exposé aux rejets de l'incinérateur, présente des concentrations en Vanadium, Plomb, Chrome et Arsenic un peu plus élevées que les autres sites de prélèvements. Les valeurs restent toutefois très proches de celles mesurées sur les sites plus éloignés ainsi que sur le site de fond « Combasteil ». La présence de ces composés est donc en grande partie expliquée par des sources autres que l'incinérateur.

L'écart le plus élevé est enregistré pour le plomb, mais les concentrations sont faibles et très éloignées des valeurs réglementaires

Annexe 30 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques

9.4. Suivi des mâchefers

En 2017, les mâchefers des mois de Janvier à Décembre sont conformes pour une valorisation en technique routière en type 1 et 2.

Annexe 31 : Rapports d'analyses des mâchefers

9.5. Suivi des REFIOM

Une analyse trimestrielle des REFIOM a été réalisée conformément à l'arrêté du 20/09/2002.

Annexe 32 : Rapports d'analyses des REFIOM

9.6. Suivi des BOUES

En 2017, une analyse en date du 13/07/2017.

Annexe 33 : Rapports d'analyses des boues.

9.7. Suivi des nuisances sonores

En 2017, pas d'analyse de bruit.

9.8. Suivi des détections radioactivité

En 2017 ; pas de déclenchement du portique de détection de radioactivité.

Contrôles techniques

9.9. Equipements mécaniques (levage, pont roulant et engins de manutention)

Vérification des équipements effectuée les 26/06/2017 et du 17/01/2017 : contrôlés conformes.

Annexe 34 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques

9.10. Equipements sous pression et air comprimé

Inspections des appareils à pression le 27/10/2017 : contrôlés conformes.

Annexe 35 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé

9.11. Disconnecteurs

Vérification des disconnecteurs effectuée le 25/10/2017 : contrôlés conformes.

Annexe 36 : Rapport de contrôle des disconnecteurs

9.12. Détecteurs radioactivité

Vérification du portique de détection radioactivité effectuée le 25/08/2017 et du radiamètre portable le 22/09/2017 : contrôlés conforme.

Annexe 37 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité

9.13. Pont bascule

Vérification du pont bascule effectuée le 01/08/2017 : contrôlé conforme.

Annexe 38 : Rapport de contrôle du pont bascule

9.14. Protection incendie

Vérification effectuée les 01/06/2017, 05/06/2017, 05/06/2017, 25/06/2017 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 39 : Rapport de contrôle incendie

9.15. Détections gaz

Vérification effectuée le 02/06/2017 et le 04/12/2017 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 40 : Rapport de contrôle des détections de gaz

9.16. Contrôle des Climatiseurs et Assécheurs

Vérification effectuée le 03/07/2017 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 41 : Rapport de contrôle des climatiseurs

9.17. Installations électriques

Vérification périodique des installations électriques du 23/10/2017

Contrôle thermographique des armoires électriques les 28/02/2017, et 06/10/2017.

Annexe 42 : Rapport de contrôle des installations électriques

Annexe 43 : Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques

9.18. Analyse de risque foudre / étude technique foudre

Pas d'analyse du risque foudre ou d'étude technique foudre réalisée en 2017.

Une analyse du risque foudre a été réalisée par l'APAVE le 06/08/2015 en application de l'arrêté du 15/01/2008.

Une étude technique foudre a été réalisée par la société FRANKLIN le 02/10/2015.

Un chiffrage des travaux a été réalisé par la société FRANKLIN (en attente de réalisation de l'installation du réseau de chauffage pour réexamen de l'étude).

Travaux

9.19. Arrêts techniques programmés et Gros travaux d'entretien

Les travaux durant les arrêts techniques programmés sont synthétisés dans le document en annexe.

Annexe 44 : Synthèse des arrêts techniques programmés

9.20. Arrêts techniques non programmés

En 2017, 3 arrêts non programmés :

Du 08/01/2017 au 09/01/2017 : Nettoyage surchauffeur, Débouchage des buses, Remplacement sectionneur + relais + relais thermique de la cellule.

Du 31/01/2017 au 01/02/2017 : Problème d'amorçage sur la borne C du transformateur vente côté 21500 kV.

Du 26/05/2017 au 27/05/2017 : Fuite sur épingle économiseur

Travaux neufs :

Les travaux neufs sont listés en annexe.

Annexe 45 : Liste des travaux neufs

9.21. Synthèse de la maintenance préventive

Les travaux de maintenance préventive sont listés en annexe.

Annexe 46 : Travaux effectués en maintenance préventive

10. Faits marquants

10.1. Liste des accidents et incidents survenus

10.1.1. Incidents techniques

Du 08/01/2017 au 09/01/2017 : Nettoyage surchauffeur, Débouchage des buses, Remplacement sectionneur + relais + relais thermique de la cellule.

Du 31/01/2017 au 01/02/2017 : Problème d'amorçage sur la borne C du transformateur vente coté 21500 kV.

Du 26/05/2017 au 27/05/2017 : Fuite sur épingle économiseur.

Du 01/12/2017 au 28/12/2017 : Arrêt turbine et réparation suite à la dégradation d'un filtre vapeur.

10.1.2. Incidents sociaux

En 2017, Pas d'accident du travail et pas de conflit social.

10.1.3. Incidents environnementaux

En 2017, Il n'y a pas eu d'incident environnemental.

10.2. Personnel

10.2.1. Organigramme

En 2017, prise de fonction de Guy FERAL au poste de responsable de site suite au départ en retraite de Dominique DELASSISE

Annexe 47 : Organigramme du site

10.2.2. Formation

Les formations réalisées sont listées en annexe.

Annexe 48 : Etat des formations réalisées

10.2.3. Tests de situation d'urgence

1 test a été réalisé le 19/07/2017 : Détection radioactivité

Annexe 49 : Compte rendu des tests de situation d'urgence

10.3. Communication

10.3.1. Manifestations

Le 27/06/2017 : Réunion de la commission de suivi du site.

10.3.2. Demandes externes

En 2017, pas de demande externe

10.3.3. Visites

Le 09/05/2017 : Visite de Claude LEONARD et Thierry SIMON « Société IFFWATER » pour réalisation d'un film sur la sécurité.

Le 12/05/2017 : visite du site par un groupe de 10 personnes avec Jean BOINET « maire de Rosiers D'Egletons : informations sur les techniques de traitement OM »

Le 24/05/2017 : Visite du site par un groupe de 9 personnes avec la présence de Stéphane PARDOUX « CFA bâtiment de Tulle sur les énergies renouvelables »

10.4. Certification ISO 14001 / ISO 50001

Le site est certifié ISO 14001 depuis avril 2001.

Un audit interne ISO 14001 a été réalisé le 01/04/2016.

Un audit de suivi a été réalisé du 29/05/2016 au 03/06/2016.

Dans le cadre de la préparation de la certification ISO 50001 un audit externe blanc a été réalisé du 29/11 au 01/12/2016.

24/11/2017 : Audit externe de certification ISO 5001

Annexe 50 : Certificats ISO 14001/ISO 50001

10.5. Autres évènements

Une liste des autres évènements (déplacements interne/externe, réunion annuelle, club UIOM, ...) est en annexe.

Annexe 51 : Evènements divers

11. Bilan financier (partie client)

11.1. Recettes

11.2. Dépenses

Annexe 52 : Factures P3

Annexe 53 : Compte de résultat

Annexe 54 : Attestations d'assurance